



# Charte du stagiaire pratique BAFA

POUR SON ACCUEIL ET SON ACCOMPAGNEMENT

Depuis 2003, l'UCPA s'est engagée sur l'intégralité du dispositif de formation BAFA, de la formation générale à l'approfondissement et la qualification. Le stage pratique est au cœur du cursus de notre formation. Cette Charte traduit la volonté et l'engagement de l'UCPA pour accompagner les stagiaires durant toutes les étapes de leur formation BAFA et particulièrement en stage pratique.

**Voici les 4 orientations de notre engagement :**

1

## ACCUEIL

Puisqu'il est en cours de formation, le stagiaire doit être accueilli et intégré au sein de l'équipe en tant qu'animateur dès la préparation du séjour. Il ne vient pas en complément de l'équipe et doit pouvoir trouver sa place, être écouté et considéré mais aussi soutenu. Un tuteur de stage permet son accueil et son accompagnement tout au long du stage pratique.

2

## CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Afin d'assurer la continuité pédagogique, l'UCPA s'engage pour une progressivité des apprentissages tout au long des trois sessions de formation. Les regroupements entre le service enfants et adolescents de l'UCPA et UCPA Formation permettent de conserver une cohérence entre les différentes sessions de formation. Des outils d'auto-évaluation et de certification propres à chaque étape du BAFA et évolutifs les uns par rapport aux autres sont mis en place. Les directeurs de séjour veillent à cette cohérence au sein du stage pratique.

3

## SUIVI

Le stage pratique est une session de formation au même titre que la formation générale ou l'approfondissement/qualification. De ce fait, l'animateur doit être guidé et accompagné tout au long du stage. Le directeur du séjour a un véritable rôle de formateur et ainsi, il s'engage à faire un suivi spécifique, en s'appuyant éventuellement sur les autres membres de l'équipe diplômés et expérimentés. Le stagiaire est ainsi en confiance: il peut mettre en œuvre ses acquis et se questionner sur son positionnement. Il est important de personnaliser l'accompagnement du stagiaire en tenant compte de ses qualités, de ses compétences, mais aussi de ses éventuelles difficultés pour le responsabiliser progressivement.

4

## ÉVALUATION

Tout au long de son parcours, le stagiaire est responsabilisé par l'instauration d'une démarche d'auto-évaluation. À l'issue du stage, « le stagiaire établit un bilan pour préparer l'étape suivante »<sup>1</sup>. Ce bilan est un écrit personnel qui doit être réalisé dans le livret stagiaire BAFA UCPA. Le stage est évalué grâce à une grille de critères commune à l'ensemble de l'association, en cohérence avec les objectifs nationaux du BAFA et en continuité avec la formation générale. Les directeurs de séjours doivent motiver leur évaluation par une appréciation de stage. Elle doit permettre au stagiaire de connaître ses perspectives de progression dans l'ensemble du cursus.

1. Arrêté du 22 juin 2007 fixant les modalités d'organisation des BAFA et BAFA D

